

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

ADMINISTRATION

CAHORS : L. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Cahors, le 14 Novembre

TEMPS PERDU

Le temps marche; nous voilà au 15 novembre et la discussion du budget n'est pas commencée.

Que fait la Chambre? A la veille du renouvellement du bureau qui doit avoir lieu à l'ouverture de la session ordinaire de janvier, elle consacre deux séances tout entières à la recherche du *quorum* nécessaire à l'élection d'un vice-président et d'un secrétaire, sur le choix desquels on n'avait pas réussi à se mettre d'accord.

Nous n'hésitons pas à le dire, ce sont là des fantaisies tout-à-fait regrettables et le pays serait en droit d'attendre autre chose de ses représentants, s'ils avaient une notion un peu plus exacte de leurs devoirs les plus élémentaires envers lui.

Nous n'ignorons pas que derrière ces multiples scrutins, si inutiles, se cachent de machiavéliques manœuvres.

Il s'agit de se compter, de se tâter, de se renverser.

Certes, cela peut être plein d'intérêt pour quelques politiciens ambitieux et intriguants.

Mais les affaires du pays, que deviennent-elles avec tout cela? Il faudrait cependant un peu y penser et ne pas s'éterniser dans toutes ces querelles où la stérilité semble le disputer à l'impuissance.

On nous répète sans cesse qu'il faut relever en France ce que l'on appelle la notion du gouvernement. Est-il excusable de la part de ceux qui s'en attribuent le monopole, d'aggraver à ce point le désordre et le désarroi qui, depuis trop longtemps déjà, n'ont cessé d'exister dans le Parlement?

N'y a-t-il rien de plus pressé que de rouvrir, à propos de n'importe quoi, une nouvelle crise ministérielle? Est-ce là ce que réclament le patriotisme et le bon sens? Nous ne le pensons pas.

S'il est une démonstration qui établit jusqu'à l'évidence la série des ridicules scrutins qui viennent d'avoir lieu, c'est que, lorsque la majorité républicaine se divise contre elle-même, chacune des deux principales fractions qui la composent, dans la Chambre actuelle, n'aurait réussi à constituer par elle-même une majorité en dehors de l'appoint que la droite lui peut fournir.

Il en résulte que, malgré sa faiblesse numérique, aussitôt, nous le répétons, que les républicains se divisent contre eux-mêmes, la droite, par la force des choses, devient l'arbitre et la maîtresse de la situation. « Qui je défends est maître » pourrait-elle dire comme jadis Henri VIII d'Angleterre, faisant tour à tour pencher la balance entre Charles Quint et François 1^{er}.

Que l'on proclame, de part ou d'autre, avec plus ou moins de fracas le principe de l'homogénéité ministérielle reposant sur la répartition des forces républicaines entre deux grands partis se succédant tour à tour au pouvoir, comme le font outre-Manche les *wighs* et les *tories* anglais, c'est parfait en théorie, mais dans la pratique, vu l'état actuel des choses dans notre pays, c'est impossible; et le premier devoir de tout bon républicain, qu'il siège un peu plus ou un peu moins à gauche serait de s'en rendre compte.

La République existe; elle est définitivement fondée, elle ne demande qu'à vivre; le pays met en elle toutes ses espérances d'avenir et de progrès. Mais qui pourrait empêcher qu'elle n'ait encore contre elle et contre son développement nécessaire une coalition d'intérêts puissants se rattachant à tout ce qui est le passé, à tout ce qui est la haine de la démocratie?

Qui pourrait empêcher aussi que cette coalition d'intérêts si puissants ne soit prête à employer de nouveau, comme elle n'a cessé de le faire depuis la Révolution de 1789, les armes les plus diverses et les plus perfides à la fois pour abattre « le monstre » qui a trouvé dans la République sa forme

rationnelle et son incarnation définitive?

Qui pourrait empêcher enfin la lassitude et le découragement qui très vite s'empareraient du pays s'il voyait cette majorité républicaine si nombreuse, et qui devrait être si forte, manquer à tous ses engagements et à tous ses devoirs, en réduisant toute la politique à une perpétuelle et inféconde dispute des portefeuilles ministériels?

En résumé, continuer à se diviser ainsi, c'est se condamner à périr, un peu plus tôt ou un peu plus tard, et cela au profit des pires ennemis de la liberté, de la démocratie, de la République.

Les progressistes, aussi bien que les radicaux, peuvent en être certains, en dehors d'une politique d'union et de conciliation ayant des bases assez larges pour permettre l'exécution de nombreuses réformes, il n'y aura dans le Parlement actuel qu'impuissance et désarroi.

N'y aura-t-il pas dans les Chambres assez d'esprits sages, assez de bons citoyens pour reconnaître la gravité du péril et pour entendre la voix du pays qui s'élève et qui commence à gronder?

Il est temps de faire quelque chose, et tout d'abord de voter enfin le budget de 1896.

J. QUERCYTAÏN.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 12 novembre 1895

La séance est ouverte à 2 heures.
Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

L'ordre du jour appelle le 3^e tour de scrutin pour la nomination d'un vice-président. Le scrutin est ouvert à 2 h. 10.

Il est fermé à 3 h. 20.

Le scrutin donne les résultats suivants :
Votants : 222.
MM. Poincaré..... 213 voix
Bourgeois (Jura)..... 1 —
Siegfried..... 1 —
Blancs..... 7 —

— A Angers... répondirent-ils.
— Vous me tiendrez, jusqu'à nouvel ordre, au courant de vos diverses pérégrinations... Vous pouvez partir...

Les deux aimables acolytes étaient déjà dans la rue.
— Monsieur Guilloire, appela le commissaire. Il revint sur le seuil.
— M. Guilloire, vous oubliez votre fils...
— Tiens, c'est juste... fit naïvement l'excellent père.

Le petit Apollon, souffreteux et défaillant, le suivit sur un signe.
— Belle famille... Pouah ! fit le commissaire avec dégoût.
Fanch prenait congé de lui.
— Monsieur Gueguen, dites surtout à Mme Gueguen la part bien sincère que je prends à son accident.

— Merci encore, monsieur le commissaire.
Il remonta dans la carriole qui l'avait amené à Pont-l'Abbé, et reprit la route de la ferme...

Au Salaire, il trouva la vieille Méré entourée de M. Lemenez, du capitaine Hérier et de sa fille.
— Allons... plus de peur que de mal, ma vieille amie, lui dit le docteur... Avant un mois, vous pourrez danser la gavotte... et je m'inscris le premier...

— Pardon, docteur, fit le capitaine, mais j'ai le regret de vous dire que vous n'aurez que la seconde contredanse. Il est de règle que les parents ouvrent le bal le jour où ils marient leurs enfants...
— Voyez-vous les sournois, fit M. Lemenez... qui surprennent leur monde... Voilà du sincère et

En conséquence, M. Poincaré est élu vice-président de la Chambre.

Au mois de janvier, M. Lockroy avait été élu par 199 suffrages.

L'ordre du jour appelle le 3^e tour de scrutin pour la nomination d'un secrétaire.

Le scrutin est ouvert à 3 h. 25.

Il est fermé à 4 heures moins 5. Le résultat en sera proclamé ultérieurement.

La Chambre adopte divers projets d'intérêt local.
L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi portant modifications, mutations de nue propriété et d'usufruit et de ventes de meubles.

M. Joseph Jourdan répondant au dernier discours de M. Labat dit que M. Labat est en somme partisan de la réforme, qu'il approuve la déduction du passif successoral, le dégrèvement des droits en ce qui concerne les ventes des petites propriétés.

INFORMATIONS

Conseil des ministres

Les ministres se sont réunis mardi matin à l'Élysée, sous la présidence de M. Félix Faure.

Le ministre de la marine a fait savoir que la division navale de l'escadre de la Méditerranée, dont le départ avait été décidé dans le précédent Conseil, a appareillé mardi à midi, sous le commandement de l'amiral de Maigret. Cette division, qui se rend au Pirée, est composée du cuirassé d'escadre *la Dévastation*, du croiseur de 1^{re} classe *l'Amiral-Charrier*, du croiseur de 2^e classe *le Faucon* et de l'avisos *le Linois*.

Le ministre des finances a fait signer un décret aux termes duquel sont nommés : caissier-payeur central du Trésor, M. Payolle, directeur du personnel au ministère des finances; directeur du personnel au ministère des finances, M. de la Quellerie, contrôleur central du Trésor; conseiller d'Etat en service extraordinaire, M. de la Tour, directeur du mouvement des fonds.

Le ministre des finances a annoncé qu'il avait mis à la disposition du garde des sceaux deux inspecteurs des finances pour l'examen de la comptabilité de la compagnie des chemins de fer du Sud.

Le conseil s'est ensuite occupé de la question de la réouverture de la Bourse du travail. Le ministre du commerce et de l'industrie a formulé quelques observations en prévision de cette réouverture de la Bourse du travail.

vrai bonheur pour tous, ajouta-t-il en serrant la main de M. Hérier, et qui va hâter votre convalescence, madame Gueguen.

Elle sourit tristement.
Une fille de service entra dire que les journaliers de la ferme prévenaient qu'ils reviendraient le lendemain ou après pour leur paie...

— C'est juste, j'avais oublié... dit Fanch.
— C'est ça, qu'ils reviennent demain, fit M. Hérier, nous sommes trop en désarroi pour nous occuper...

— Je ne veux pas que tu fasses attendre ces pauvres gens, mon fils, interrompit Mme Gueguen... Mon état n'est pas tellement grave... ils peuvent avoir besoin de leur argent. Prends dans cette commode, ici, l'argent que tu m'as remis... tu sais... tu te rappelles... en rentrant hier soir...

— Oui, ma mère.
— Et vas les payer sans retard.
— Et moi, père, dit Geneviève, tu me conduis au Maner-Nevez, je prends tous mes chiffons et je reviens tenir compagnie à ma mère, si toutefois elle le permet.

Fanch resta seul avec sa mère.
— Du courage ! lui dit-il tout bas.
— J'en demande au ciel, répondit la vieille Méré en joignant les mains...

Sur la route de Quimper, Tempête et Ouragan entraînaient d'un pas fatigué l'illustre troupe du théâtre génial des Arts libres.

Sur la plate-forme de la première voiture, Guilloire et Pierre Mauduit causaient au grand air.

— Que le diable m'avale si je comprends un

FEUILLETON DU « Journal du Lot » 36

LE MANOIR DU DIABLE

PAR JACQUES BREMOND

DEUXIÈME PARTIE

Le théâtre génial des arts libres

VIII

Le directeur et Pierre Mauduit entrèrent timidement.

Le commissaire les interrogea.
— Pourquoi donc filiez-vous si vite sur la route de Quimper, quand on vous a rattrapés au petit tour, vous et votre baraquement ?

L'hercule allait parler, Guilloire le prévint.
— M'sieur le commissaire, j'étais dégoûté... votre ville est morte pour l'art... Après une dernière tentative pour réveiller son goût endormi, le résultat fut tel que je n'ai pas voulu voir se lever l'aurore sur cette cité ingrate... et j'ai lâché... pardon, monsieur le commissaire... j'ai quitté le pays.

— Sans vous préoccuper autrement d'un de vos artistes qui n'était pas rentré ?...
Les deux hommes échangèrent un regard d'effroi en apercevant Apollon, tremblant dans un coin.

— L'enfant mord difficilement au grand art, m'sieur le commissaire, objecta le directeur-artiste,

— Et plus rarement encore dans un morceau de pain, parait-il, ajouta M. Rastel.

— Talma, dans sa jeunesse, ne faisait qu'un repas par jour, riposta l'étonnant Guilloire toujours prêt à la réplique.

— Toujours est-il que le malheureux vous a quittés hier, parce qu'il mourait de faim avec vous... et que, décidé à ne plus vous suivre, il s'est réfugié dans une grange, où son imprudence a allumé un incendie... L'hercule et son patron levèrent les yeux, surpris.

— Par égard pour la frayeur et le mal que le malheureux a éprouvés, continua M. Rastel, en désignant Fanch Gueguen, monsieur, qui est propriétaire de la grange incendiée, veut bien ne pas poursuivre l'affaire... j'avoue que, pour ma part, je n'aurais pas eu la même mansuétude...
Il écrivit quelques notes sur les papiers que son secrétaire avait disposés devant lui.

Quand il eut terminé, il pria Fanch de s'approcher, et lui désignant d'abord Guilloire :

— Monsieur Gueguen, dit-il, vous ne connaissez pas cet homme ?

— Non, monsieur le commissaire...
Ce fut au tour de Pierre Mauduit.

— Et celui-ci ?
Le Ruz baissa la tête.

— Levez la tête... qu'on vous voie, fit durement M. Rastel.

— Pas davantage... monsieur le commissaire, dit encore Fanch. La physionomie du bandit s'éclaira.

— Voici vos papiers, dit alors le commissaire en leur tendant les chiffons crasseux qu'il venait d'annoter. Où allez-vous en quittant d'ici ?

Le ministre de la justice a terminé l'exposé du projet de loi sur les incompatibilités parlementaires. Ce projet sera très probablement déposé, jeudi prochain, sur le bureau de la Chambre.

Enfin, M. Léon Bourgeois, président du Conseil, a fait savoir qu'il avait accepté de répondre, jendi, à l'interpellation de M. Julien Dumas, relative aux lois contre les menées anarchistes.

La Banque de France

Le bruit a couru à la Chambre que M. Pourquery de Boisserin se proposait de déposer une demande d'interpellation sur la situation de la Banque de France.

M. Pourquery de Boisserin a déclaré lui-même que cette nouvelle était complètement inexacte.

La crise de spéculation

La crise du marché financier n'étant qu'une crise de spéculation ayant dégénéré en crise de crédit, c'est de ce côté qu'il faut se porter les concours des banquiers et établissements. Il importait avant tout, en effet, de ne pas faciliter la liquidation sur notre marché des places étrangères.

Une enquête est donc faite en ce moment par un membre autorisé du marché libre dans toutes les maisons de coulisse, pour savoir dans quelle mesure chacune d'elles peut avoir besoin d'être secourue, soit sous forme de reports, soit sous forme de rachats de titres à des cours débattus. L'objet que l'on se propose, comme on le voit, est de faire passer dans des mains solides des positions qui pèseraient sur le marché, tant qu'elles resteraient à la charge des maisons affaiblies. Le relèvement du marché est à ce prix.

Le budget de 1896

On vient de distribuer à la Chambre le rapport général de M. Georges Cochery, président et rapporteur général de la commission du budget, sur le budget de 1896.

Le rapport appelle d'abord l'attention sur les périls de la situation financière. Il y a eu déficit dans les trois dernières années : déficit de près de 10 millions en 1892, de 84 millions et demi en 1893, de 21 millions (chiffre provisoire) en 1894. Il faut craindre la même chose pour 1895. Les recettes des dix premiers mois sont inférieures de 18 millions aux évaluations et les crédits supplémentaires et extraordinaires votés, demandés ou annoncés sont évalués à 38 millions.

Pourquoi ces déficits ? Surtout parce qu'on se livrait à des exercices d'équilibre regrettables, parce qu'on n'établissait pas un budget sincère, parce qu'on escomptait des recettes qui ne se produisaient pas et qu'on engageait des dépenses sans les avoir prévues.

Nous dépensons trop, voilà en plus un fait indéniable, et le rapporteur examine la progression des dépenses de nos derniers budgets.

L'accroissement réel est de 60 millions par an. Aucun pays ne saurait résister longtemps à de pareilles augmentations de charges.

Il faut nous arrêter si nous ne voulons pas compromettre nos finances : celles de l'Etat, celles des départements, qui se sont élevées de 74 millions depuis cinq ans, celles des communes qui, dans le même laps de temps, ont augmenté de 28 millions.

Il faut donc, conclut le rapport, aller résolument aux économies, simplifier les services, extirper toutes les irrégularités qui dans une ad-

ministration foncièrement honnête ne sont que les effets de la routine et de l'indifférence.

La suppression des conseils d'arrondissement

MM. Doumergue, Girodet, Cluseret et plusieurs autres députés demandent la suppression des conseils d'arrondissement qu'ils estiment superflus. Leur proposition sera examinée ultérieurement par le Parlement.

L'assistance par le travail

Le président de la République, accompagné de M. Léon Bourgeois, président du conseil, ministre de l'intérieur, a visité ce matin à neuf heures l'établissement d'assistance par le travail, fondé avenue de Versailles, 52, par M. le comte de Laubespin, sénateur de la Nièvre.

En descendant de voiture, M. Faure a été reçu par les membres du conseil d'administration de l'établissement, au nombre desquels se trouvaient MM. Mézières, Hervé, Georges Picot, Guillot, membres de l'Institut ; Hébrard et Jean Dupuy, sénateurs ; le général Humann, Stourn, de Crisey, Péan de Saint-Gilles, Rivallet, vicomte de Villers, etc.

Le président, guidé par M. Mézières et par la sœur supérieure a visité dans tous ses détails cet important établissement.

24 hommes et 160 femmes sont en ce moment employés aux travaux les plus divers. Tous témoignent la plus grande satisfaction pour la façon dont ils sont traités. Chaque matin les hommes reçoivent 2 fr. et les femmes 1 fr. 50.

Toute latitude leur est laissée pour le choix des aliments. Le couchage est gratuit. 40 jours sont accordés aux hospitalisés pour trouver du travail au dehors, mais il est assez rare que ce délai soit complètement épuisé, en raison des facilités qui leur sont accordées par la direction de l'œuvre.

A dix heures, le personnel de l'établissement, les ouvriers et ouvrières hospitalisés, ont été réunis dans la salle d'honneur.

C'est là que M. Faure a tenu à attacher la croix d'officier de la Légion d'honneur sur la poitrine de M. le comte de Laubespin, le fondateur de l'œuvre. De chaleureux applaudissements ont accueilli la remise de cette distinction.

Suivant son habitude, le président a laissé, avant de se retirer, une certaine somme pour l'amélioration de l'ordinaire.

France et Russie

Saint-Petersbourg, 12 novembre.

On sait déjà que le conseil municipal de Saint-Petersbourg a décidé d'offrir au peuple français, en témoignage de vive sympathie, une adresse richement reliée et un élégant coffret de travail artistique.

Ces cadeaux sont maintenant prêts. Le dessin de l'adresse, exécuté à l'aquarelle par M. A. Benoît, est entouré d'un cadre en vieux style russe d'église. Il représente deux guerriers antiques, l'un gaulois et l'autre russe, ainsi que des figures allégoriques de la Russie et de la France, surmontant un médaillon où l'artiste a peint la forteresse des saints Pierre et Paul, de Saint-Petersbourg, dans l'église de laquelle repose Alexandre III, le cimentateur de l'amitié franco-russe.

Ce dessin représente encore, en silhouette, les cathédrales d'Isaac de notre ville et de Notre-Dame de Paris, ainsi qu'en perspective les rades

de Cronstadt et de Toulon, avec les escadres russe et française, et il porte l'inscription des dates de 1891, 1892, 1894.

Quant au coffret, il a été fait à Moscou d'après des ornements du célèbre palais à facette existant au Kremlin. Le travail en est à jour et émaillé, et sur le couvercle, on lit ces mots : « Au peuple français ami. — Saint-Petersbourg. » Ce coffret est incrusté de pierres précieuses.

La crise Turque

Constantinople, 12 novembre.

On n'a pas reçu de nouveaux détails sur les troubles de Diarbékir, mais l'effusion du sang semble avoir été terrible. Une partie considérable de la ville a été incendiée.

On annonce de nouveaux troubles à Marasch et dans le vilayet de Bitlis.

Des désordres ont aussi éclaté dans le vilayet de Sivas ; mais la tranquillité y a été établie.

Les Arméniens, après avoir pris les armes et les munitions du bataillon turc qui a capitulé à Zeitoun, occupent maintenant la caserne et tous les points occupés auparavant par les troupes turques.

Londres, 12 novembre.

La Church Missionary Society, de Londres, dit que la Palestine est en général tranquille, mais que la localité voisine de Jérusalem, où se trouve située la mission anglaise, renferme une population mahométane, et que c'est un milieu dans lequel un soulèvement fanatique peut le plus vraisemblablement se produire.

Toutefois, la direction des missions a reçu des informations qui lui donnent à croire que les domestiques de la mission ont été blessés, et non pas tués.

Quant aux missionnaires, ils devaient être absents au moment de cette attaque, car ils avaient dû aller à une conférence qui se tenait à Jérusalem vers cette époque.

Constantinople, 12 novembre.

Les mesures de sécurité qui avaient été prises à Constantinople ont été considérablement augmentées. Quelques Turcs ont été arrêtés hier à Stamboul.

Le conseiller d'Etat Yzzett Bey ayant fait sans serment au sultan un exposé de certains agissements de ses chambellans actuels, le souverain a éloigné du palais Hadjaly-Bey, premier chambellan, Raghib-Bey, Emin-Bey, Aarif-Bey et Békir-Bey, deuxième et troisième chambellans.

La décision du sultan a produit dans toutes les sphères un soulagement et une satisfaction considérables.

Le gouvernement a décidé hier d'appeler les derniers vingt bataillons de rédifs appartenant au 4^e corps d'armée, qui se joindront aux quarante bataillons déjà mis sur pied pour aller occuper les points stratégiques et constituer une colonne volante pour la répression des désordres.

L'Expédition de Madagascar

Le Traité de Madagascar

C'est seulement vers le 20, que le texte authentique du traité de Madagascar et le rapport du général Duchesne sont attendus. Le gouvernement, après en avoir pris connaissance, décidera s'il doit en saisir la Chambre. Celle-ci, une fois saisie, renverra le projet de traité à une com-

Enfin, depuis deux années qu'il dirigeait la ferme du Sulaire, sa justice et la modération qu'il apportait dans ses rapports avec tous avait encore augmenté la sympathie qu'on lui témoignait.

Après tant de jours sombres, l'horizon s'éclaircit enfin pour lui ! N'était-ce pas justice ?

Cette union que, pour tout autre, on eût taxée d'inespérée, pour lui parut naturelle.

Les jaloux — il y en a toujours — hasardèrent timidement le mot « chance » ; mais les sincères — et c'était le grand nombre — crièrent bien haut « récompense ».

Bien que nouvelle venue dans le pays, Geneviève Hérier, depuis qu'elle habitait le Maner-Nevez, n'était plus une inconnue ; les pauvres bénissaient son nom.

Si le rêveur Hoervé l'appelait sa petite fée, les malheureux pouvaient la surnommer justement leur providence.

On eût difficilement cherché à plusieurs lieues à la ronde une misère qu'elle ne soulageât pas, une infortune dont elle ne prit pas sa part.

Charitable à l'excès, distribuant sans compter, elle préférait se priver de ces mille fantaisies si chères aux jeunes filles plutôt que de rester sourde aux réclamations des indigents.

Non contente d'offrir à chacun sa bourse toujours ouverte, elle payait aussi de sa personne.

La maladie entraînait dans quelque pauvre maison, elle s'y installait pour la combattre, et, règle générale, la victoire lui restait.

Dieu avait mis en elle un charme qui guérissait ; sa présence rendait la force et le courage à ceux qui souffraient, la confiance aux désespérés.

Le docteur Lemenez, qui la rencontrait souvent

mission, qui aura à faire son rapport, ce qui exigera un certain temps.

Un certain nombre de députés se proposent, en conséquence, de demander que l'interpellation sur l'expédition et sur les responsabilités encourues soient disjointes de la question du traité, afin d'être discutées prochainement.

Les rapatriés

Il s'est passé à bord du Cachar, pendant sa traversée de Majunga à Port-Vendres, un fait des plus déplorables dénotant un rare désordre :

« Mercredi, à Port-Vendres, au moment du débarquement des rapatriés, un malade destiné à Amélie-les-Bains se présente à la coupée et déclina aux officiers opérant le contrôle ses nom et prénoms. On cherche sur les listes dressées à cet effet, et on trouve à côté de ce nom la mention : « décédé. »

— Mais non, je ne suis pas mort, répliqua le rapatrié, et le nom que je vous donne est bien le mien.

— Et bien ! dit le médecin du bord, c'est sous votre nom qu'a été porté un des soldats morts en mer et dont le cadavre fut immergé. »

On ignore le nom du véritable mort, et personne n'a pu fournir d'indications sur lui.

Voici comment on explique cette erreur :

Au moment de l'embarquement à Majunga, un grand nombre de soldats se seraient, paraît-il, faufiletés à bord du Cachar à l'insu des officiers, et parmi eux il s'en trouvait plusieurs que l'on ne connaissait pas, qui n'avaient ni livret, ni feuille de route.

En mer un soldat malade mourut, et quand on voulut porter son nom sur le registre du bord, on ne sut quel nom inscrire car on ne trouva aucun papier. On s'en rapporta aux dires de quelques soldats et voilà comment l'inscription fut faite sous un faux nom.

Le fait d'avoir laissé des malheureux gagner le bord sans autorisation n'indique pas une bien grande surveillance, mais il y a mieux.

Ce soldat était malade, il a dû être soigné par un docteur qui devait avoir son nom sous les yeux, une pièce quelconque, un registre. Il n'a pas cherché à connaître l'identité de ce malade qui fut inscrit plus tard sous un faux nom.

Chaque soldat doit être porteur d'une plaque d'identité ; ne l'avait-il pas ? Voilà les quelques réflexions que tout le monde peut faire.

Saura-t-on jamais le nom du malheureux, et la famille du disparu apprendra-t-elle un jour le sort du manquant.

Ce qu'il y a de plus épouvantable, c'est que l'on prétend, d'après une lettre adressée par le directeur des étapes, à Majunga, le colonel Bailloud, dont on loue le zèle et l'activité, que beaucoup de disparus seraient dans le même cas.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Caisse des écoles et conférences

La commission chargée par le comité de la Caisse des écoles de la répartition des secours aux enfants indigents des diverses écoles, s'est réunie dimanche 10 courant, à 10 heures du matin, à la mairie.

La commission a d'abord accordé 300 fr. de

au chevet de ses malades, l'appelait en riant sa concurrente déloyale !

Sa réputation de charité ne demeura pas ignorée. Elle en eut un réel chagrin.

Comme elle agissait avec le vieil Hoervé, elle aurait désiré agir avec tout le monde, en fée bienfaisante, mais cachée.

Mais pouvait-elle imposer silence à la reconnaissance. Les louanges naïves de tous ceux qu'elle avait secourus ou guéris l'entouraient malgré elle d'une auréole qui la désignait à l'admiration de tous.

De la campagne, son prestige s'étendit à la ville.

Les rares fois qu'elle accompagnait son père à Pont-l'Abbé, elle était le point de mire de tous les regards. Simple et charmante, elle plaisait, et sa grâce modeste, sans afféterie, obtint le suffrage des mères, qui la donnaient pour exemple à leurs filles.

Quand, là, on apprit son mariage, le cri fut le même dans toutes les bouches :

— Le fils de Mme Gueguen aura une adorable femme !

Les braves gens de la campagne disent, eux, plus simplement :

— Fanch épouse le bon Dieu !

Et tandis qu'on parlait, jassait, papotait, aux champs comme à la ville, sur l'heureuse union de ces deux braves cœurs, le docteur Lemenez, dans ses courses de chaque jour, propageait la nouvelle en s'associant à la joie générale.

Au milieu de ce concert d'éloges, le capitaine Hérier ouvrait une oreille charmée, se complaisant à cette musique qui lui délectait le cœur.

(A suivre).

mot à tout cela, disait pour la dixième fois le directeur-artiste ; et toi, Pierre, saisis-tu l'apologue ?

— Peut-être bien que oui, répondit l'ex-ambassadeur des îles Baléares, mais je t'engage à ne pas chercher davantage, tu ne trouverais pas. Rappelle-toi seulement que je t'avais promis une opération au moins aussi bonne que celle d'Elie Simpson. T'ai-je menti ? Non. Donc tu avais tort de hurler comme un député sans mandat.

— Le fait est que nous avons tout le magot ! Epatant, archi-épatant ; mon noble compagnon Pierre de Marsac, je vous admire. Vienne le jour où le pays vous appellera à de plus hautes destinées, vous pouvez compter sur ma voix !

Et tandis qu'il faisait sonner dans sa sacoche l'argent volé au Sulaire, les gamins en partance pour l'école se juchaient sur les talus pour voir une dernière fois les deux lourdes voitures, en répétant leur cri habituel : *Termagie !... Termagie !...*

TROISIÈME PARTIE

Le Rocher des Etocs

I

Le premier moment d'émotion causé dans le canton par l'incendie de la grange du Sulaire ne fut pas de longue durée.

Les explications données par Fanch coupèrent court aux bruits de vol et de meurtre qui s'étaient répandus tout d'abord, et l'événement se réduisit aux justes proportions d'un accident sans gravité.

Il n'y avait eu ni rapt ni tentative criminelle,

et de toutes les suppositions bâties de la première heure, il ne subsistait de réel que l'imprudence d'un enfant, cause de tout le mal, léger en réalité.

On connaissait la bonté du fils de Mme Gueguen, et son désir formel de ne pas inquiéter le petit salimbanque n'étonna personne. Aussi rapidement qu'on était venu à bout de ce commencement d'incendie, la curiosité s'éteignit comme un feu de paille...

Et Pierre Mauduit n'avait pas encore atteint la limite du département qu'on avait oublié l'incident auquel il avait pris part, et qui lui avait rapporté une si belle somme.

Un fait plus intéressant et moins pénible détournait les esprits... Les bavardages trouvaient nature à s'alimenter ailleurs.

Transmise de bouche en bouche, la nouvelle du mariage de la fille du capitaine Hérier avec Fanch Gueguen faisait les frais de toutes les conversations.

Disons tout de suite qu'elle rencontrait partout la même approbation.

Le fils de la vieille Meré ne comptait que des amis ; sa droiture et la régularité de sa vie lui avaient acquis, depuis longtemps déjà, l'estime de tous.

On se souvenait de ses années de lutttes et de misère supportées avec courage, son navrant chagrin à la mort de son père, et, quelque temps après, l'effroyable malheur dont le sort cruel le frappait encore.

Ou savait qu'il profond dévouement il avait pour le capitaine Hérier qui l'avait soigné comme un père quand sa vieille mère à demi folle veillait à son chevet.

secours pour l'achat des livres. Elle fixera ultérieurement la somme dont elle pourra disposer pour l'achat de vêtements et de chaussures.

M. le président communique une lettre de M. Izenic, inspecteur d'Académie, faisant connaître la réponse favorable des conférenciers qui doivent prendre la parole au sujet de cette œuvre.

Tous les quinze jours, à partir de dimanche prochain, à 4 heures du soir, aura lieu, au théâtre, une conférence sur un sujet intéressant et instructif.

La villa des Tilleuls

La commune de Cahors vient de faire l'acquisition, au prix de 45,000 francs, du coquet immeuble connu sous le nom de villa des Tilleuls, qui avait été la propriété de M. Sirech, ancien maire de Cahors.

Les bâtisses et leurs dépendances sont destinées à être annexées à l'hospice pour la création d'une Maternité.

Elles occupent une surface moyenne de 42 ares, ce qui permettra de donner au nouvel établissement tout le confort désirable.

Corps de santé militaire

Par décision du 9 novembre 1894, M. Comte, médecin-major de 2^e classe au 7^e régiment d'infanterie, est désigné pour l'hôpital militaire d'Amélie-les-Bains.

M. Martin, médecin-major de 2^e classe à l'hôpital militaire de Bourges (pour ordre), est désigné pour le 7^e régiment, en remplacement de M. Comte.

M. Comte s'était créé à Cahors de nombreuses relations, et son départ sera l'objet des regrets aussi bien de ses camarades de l'armée que de la population civile.

Mouvement dans le personnel des institutrices

Par arrêté du 12 courant, M. l'inspecteur d'Académie a délégué, en qualité d'institutrice s'agissant de Seuzac (Larnagol), Mlle Fraysse, institutrice à Laborie (Prendeignes), en remplacement de Mlle Contios, appelée à Laborie.

Contributions indirectes

M. Masson, surnuméraire des contributions indirectes dans la Creuse, est nommé en la même qualité dans le département du Lot.

Prévoyants Français

Médaille de bronze. — Plus de cinq cents sociétés mutuelles de toute espèce étaient venues des quatre coins de la France étaler sur les murs de l'Exposition Bordelaise leurs statuts, but et fonctionnement, résultats acquis, récompenses déjà obtenues dans les précédents concours.

Ce mouvement progressif de la mutualité en France, dont le visiteur avait devant lui le plus éclatant témoignage était un spectacle vraiment beau et réconfortant pour tous ceux dont le cœur compatit aux misères du travailleur et s'intéresse aux œuvres mutuelles et vraiment sociales.

Nombreuses ont été les récompenses accordées par la société philomatique dans la section de la Prévoyance et de la mutualité; mais aussi nombreuses ont été les sociétés qui ont dû se retirer avec de simples paroles d'encouragement ou une mention honorable.

La société des Prévoyants Français a obtenu une médaille de bronze. Ce sera un précieux encouragement pour cette société jeune encore, fondée depuis le mois de juin 1890.

Au 25 octobre 1895 l'avoir social est de 311,000 francs en titres nominatifs de rente française.

Il y a plus de 5,000 sociétaires qui ont en tout 7,500 parts.

Adjudications

Le mardi 26 novembre 1895, à 2 heures de l'après-midi, la commission des ordinaires du 7^e de ligne procédera, à la caserne Bessières, à l'adjudication des fournitures ci-après, nécessaires aux ordinaires de la troupe.

1^o Pour une période d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 1896 :

- Epiceries.
- Os et eaux grasses.
- Balayures.
- Blanchissage.

2^o Pour une période de six mois du 1^{er} janvier au 30 juin 1896 :

- Pain de soupe.
- Eclairage des chambres.

Les personnes désirant soumissionner devront s'adresser au chef de bataillon, président de la commission des ordinaires du 7^e d'infanterie.

Labastide-Murat

Notre foire du 2^e lundi de novembre a été petite à cause des semences qui ne sont pas encore terminées.

Très peu de bœufs au foirail et par conséquent pas de transactions;

Les bêtes à laine se vendaient moins qu'aux foires précédentes;

Le prix des porcelets se maintient et les gras se vendaient 0,50 et 0,55 centimes la livre, poids mort;

Le blé 10 fr. le sac ;
Le maïs de 7 à 8 fr. le sac ;
L'avoine 6 fr. ;
La volaille 0,50 cent. la livre ;
Le gibier suivait le cours des foires précédentes.

Cajarc

Le sieur Barthélemy, de Gréalou, conduisait une charrette attelée d'un mulet. Le fils Trémoulet, de la même commune, avait attelé ses bœufs devant le mulet. Pris de peur, les bœufs emportèrent mulet et charrette. Le fils Trémoulet, en passant devant pour les arrêter, tomba si malheureusement que bœufs, mulet et charrette lui passèrent sur le corps.

Le docteur Vernet lui a donné les premiers soins.

Musique du 3^{me} de ligne

PROGRAMME des 14 et 17 novembre
De 4 à 5 heures

Le Voyage en Chine (Ouverture) Bazin.
La Fille de Mme Angot (Valse) Lecoq.
Les Cloches de Corneville (fantaisie) Planquette.
Patrouille turque Michaelis.

Bibliographie

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1197^e livraison (9 novembre 1895). — Grand'mère et petit-fils, par Albert Cim. — La bicyclette, par Edmond Renoir. — L'essence de violette dans l'eau de mer, par Pierre de Mériel. Le voyage des dames Pigeon, par la Comtesse de Houdetot. — Le marteau des Nasmyth. — Le costume en France : Marguerite de Navarre reine de la mode, par M^{me} Barbé. — Chaque numéro : 40 cent.

Illustrations de A. Paris, Myrbach, E. Zier. Abonnement : Un an, 20 fr. Six mois, 10 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — *Nouveau Journal des voyages.* — Sommaire du N^o 45. (9 novembre 1895). — 1^o La Sicile, par M. G. Vuillier, avec huit gravures et une planche hors texte, d'après des dessins de l'auteur. — 2^o Dans la Haute-Gambie, par le docteur Rangon, avec cinq gravures, d'après des dessins ou photographies. — 3^o A travers le Monde. — Missions, Excursions, Nouvelles, Bibliographie, etc. — Huit gravures et un portrait, d'après des dessins et photographies. — 4^o Conseils aux Voyageurs. Comment on peut voyager en Perse, III. — 5^o-6^o Tour du Monde-Guide et Tableaux Graphiques. Itinéraires des principales Villes d'Europe vers Jérusalem et Damas. — Chaque, livraison, 50 cent.

Abonnement : Un an, 26 fr. Six mois, 14 fr. Bureaux à la librairie Hachette et C^{ie}, boulevard Saint-Germain, 79, à Paris.

LE MONDE ILLUSTRÉ. Direction et Administration, 13, quai Voltaire, Paris. — 36^e année. — Sommaire du numéro du 9 novembre :

Gravures : Les nouveaux ministres : MM. Bourgeois, Cavaignac, E. Lockroy, Doumer, Berthelot, Ricard, Mesureur, Guyot-Dessaigne, Viger, Guieysse. — Nécrologie : Lady Cathness duchesse de Pomar. — Beaux-Arts : Artermis, tableau de M. J. Charles Aviat. — Jeune fille à l'éventail, pastel de Mme Esther Huillard. — Madagascar : Le service postal. — Les enterrements. — Angleterre : Le cyclisme en Angleterre. — La princesse Maud. — Un clergyman. — Bicyclette de dame. — Billet de cycles. — Jeton d'identité d'un membre du Q. C. C. — Mode : La mode en novembre 1895. — Industrie du fromage en Franche-Comté : Vue d'ensemble. — Fromager retirant le caillé. — La cave. — Presse à fromage. — Transport des fromages. — Le refroidisseur.

Texte : Chroniques : Courrier de Paris, par Pierre Véron. — Théâtres, par H. Lemaire. — Le cyclisme en Angleterre, par H. Servet de Bonnières. — Les fruitières en Franche-Comté, par la Gorandière. — Explication des gravures, Echees, Rébus, Récréations, Revue Comique, Bibliographie, etc. — En supplément : Perruques blondes, roman par M. G. Lenôtre. — Illustrations de M. Parys. — Le numéro : 50 centimes.

L'Éditeur E. Bernard vient de faire paraître la 1^{re} livraison du *Dictionnaire d'hygiène*, publié par un Comité de spécialistes sous la direction du Dr Sattler, en collaboration avec MM. H. Kortz, L. Forest de Faye, Al. Perchet et F. Caillet, docteurs en médecine.

Par la multiplicité de ses articles, ce *Dictionnaire* réunit toutes les connaissances utiles en hygiène, il peut donc servir de *vade-mecum*, de guide sûr et méthodique à tous ceux qui sont soucieux de leur santé et d'un bien-être judicieusement entendu.

Cet ouvrage que nous recommandons à nos lecteurs sera publié en 15 livraisons de 64 pages au prix de 50 centimes la livraison.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
GENDARMERIE DU LOT
AVIS AU PUBLIC

Fourniture de fourrages à faire à la Gendarmerie

Le dimanche 17 novembre 1895, à une heure de l'après-midi, auront lieu :

1^o A Cahors, pour les brigades de Puy-l'Évêque, Limogne, Cazals, Catus et Montcuq ;

2^o A Figeac, pour les brigades de Figeac, Saint-Céré, Lacapelle-Marival, Cajarc et Bretenoux ;

3^o A Gourdon, pour les brigades de Gourdon, Gramat, Souillac, Frayssinet, Martel et Labastide-Murat.

Des concours pour la fourniture des fourrages à la ration à faire aux brigades de gendarmerie. Les marchés seront passés par brigade et pour l'ensemble des denrées composant la ration.

La fourniture sera faite pour onze mois du 1^{er} décembre 1895 au 31 octobre 1896.

Les soumissions devront être établies sur papier timbré; il y sera joint un certificat du maire constatant la qualité de français du soumissionnaire et témoignant de sa moralité.

Il ne sera pas exigé de cautionnement.

Le public est admis à prendre connaissance du cahier des charges déposé dans le bureau des officiers à Cahors, Figeac et Gourdon, et à s'adresser au Président du Conseil d'administration pour tous autres renseignements.

Le Président du Conseil d'administration,
MEURGER

ÉTUDE
de M^e Camille SAUTET, avoué
Successeur de M^e Léon TALOU,
Place du Palais de Justice à Cahors (Lot).

VENTE
SUR
SAISIE IMMOBILIÈRE

Au plus offrant et dernier enchérisseur

EN L'AUDIENCE DES CRIÉES DU TRIBUNAL CIVIL DE CAHORS, AU PALAIS DE JUSTICE DE LA DITE VILLE, EN UN SEUL LOT, DE DIVERS IMMEUBLES SITUÉS SUR LA COMMUNE DE LARAMIÈRE, CANTON DE LIMOGNE, ARRONDISSEMENT DE CAHORS (LOT).

L'adjudication aura lieu le mercredi dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, à midi et demi précis.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra, que par suite d'un procès-verbal de saisie du ministère de M. Olié, huissier à Limogne, en date du cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze enregistré, dénoncé et transcrit avec les exploits de dénonciation au bureau des hypothèques de Cahors, le vingt-cinq septembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, volume 155, numéros 24, 25 et 26.

Et encore en exécution d'un jugement rendu par le tribunal civil de Cahors le treize novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, lequel a donné acte à M^e Sautet, avoué, des lectures et publication du cahier des charges et a fixé la date de la vente.

Et qu'aux requête, poursuites et diligences de M. Aurel Frédéric, propriétaire demeurant à Albi (Tarn), rue de la Fraternité numéro 21, agissant en qualité de tuteur nommé à la personne et aux biens de Gustave Basseguy, son petit-fils mineur demeurant avec lui au dit Albi, héritier testamentaire de feu François Basseguy, son grand oncle, en son vivant maçon demeurant à Villefranche (Aveyron) suivant testament reçu par M^e Vaissettes, notaire au

dit Villefranche, le trois avril mil huit cent quatre-vingt-huit, enregistré et expédié.

Ayant M^e Camille Sautet pour avoué constitué près le tribunal civil de Cahors.

En présence ou eux dûment appelés de :

1^o Pierre Lafon, chevrier demeurant autrefois à Notre-Dame et actuellement aux Imberts, commune de Villefranche d'Aveyron,
Débiteur principal.

2^o Et Marie Rose Guillaumou, veuve de Jean Escrouzailles ou Escrozailles, demeurant à Laborie de Colon, commune de Promilhanes,
Tiers détenteur des biens ci-après.

Parties saisies n'ayant pas d'avoué constitué.

Il sera procédé le mercredi dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quinze à midi et demi, à l'audience des criées du tribunal civil de Cahors au Palais de Justice de la dite ville à la vente sur saisie immobilière au plus offrant et dernier enchérisseur en un seul lot, des biens immeubles dont la désignation suit.

Désignation
DES BIENS A VENDRE
Article un

Une terre dite Marcgaillet, numéro 554, section F, du plan cadastral de la commune de Laramière, contenant cinquante-cinq ares, soixante-huit centiares, quatrième et cinquième classes d'un revenu de cinq francs, quatre-vingt-cinq centimes.

Article deux

Une terre dite Marcgaillet, numéro 554, partie section F, du dit plan cadastral de la commune de Laramière, contenant soixante-quatre ares, quatrième et cinquième classes d'un revenu de six francs soixante-treize centimes.

FORMATION DES LOTS
ET MISES A PRIX

Tous les biens immeubles ci-dessus désignés seront mis en vente en un seul lot sur la mise à prix de dix francs, **10 fr.** ci.....

Le tout en sus des charges.

Nota. Il est en outre déclaré à tous ceux du chef desquels il pourrait être pris inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'ils devront les requérir avant la transcription du jugement d'adjudication à peine de déchéance.

Pour extrait certifié conforme.

Cahors le quatorze novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze.

L'avoué poursuivant,
Signé : **Camille SAUTET.**

Enregistré à Cahors le novembre mil huit cent quatre-vingt-quinze, F^o C^o Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé : RIVES, receveur.

Pour tous renseignements, s'adresser à M^e Camille Sautet, avoué poursuivant et rédacteur du cahier des charges.

Par arrêté préfectoral à dater de ce jour, il est absolument interdit de tousser..

AVIS - pour éviter toute contravention de procurer immédiatement des pastilles du D^r Cabanes, qui guérissent Rhumes, toux, Bronchites, Catarrhes, Enrouements, Grippe, etc.

Les Pastilles du D^r Cabanes se trouvent dans toutes les bonnes pharmacies.

Les Pastilles du D^r Cabanes se vendent au prix de 1 fr. 25 la boîte. Envoi franco contre timbres. Dépôt : Ph^{ie} DERBECC, 24, Rue de Charonne, PARIS



CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le centre de la France, les stations thermales et balnéaires des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

1^{er} itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjeau, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestalas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

3^e itinéraire

Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestalas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris.

Les prix de ces billets sont les suivants :

1^{re} classe 163 fr. 50 — 2^e classe 122 fr. 50. — Durée de validité : 30 jours.

La durée de ces différents billets peut être prolongée d'une, deux ou trois périodes de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du billet.

Il est délivré de toute gare des compagnies d'Orléans et du Midi, des billets Aller et Retour de 1^{re} et 2^e classe réduit, pour aller rejoindre les itinéraires ci-dessus, ainsi que de tout point de ces itinéraires pour s'en écarter.

AVIS. — Ces Billets doivent être demandés au moins 3 jours à l'avance.

Billets d'aller et retour de famille, pour les stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour de famille, de 1^{re}, 2^e et 3^e classe, sont délivrés toute l'année, à toutes les stations du réseau d'Orléans, avec faculté d'arrêt à tous les points du parcours désignés par le voyageur, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Avec les réductions suivantes, calculées sur les prix du Tarif général d'après la distance parcourue, sous réserve que cette distance, aller et retour compris, sera d'au moins 300 kilomètres.

Pour une famille de 2 personnes	20 %
— 3 —	25 %
— 4 —	30 %
— 5 —	35 %
— 6 — ou plus	40 %

Durée de validité : 33 jours non compris les jours de départ et d'arrivée.

La durée de validité des billets de famille peut être prolongée une, ou deux fois de 30 jours, moyennant le paiement, pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 10% du prix du billet de famille.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite quatre jours au moins avant le jour du départ.

Excursions aux Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du Golfe de Gascogne.

Arcachon, Biarritz, Dax, Pau, Salies-de-Béarn etc.

Tarif spécial G. V. n° 106 (Orléans)

Des billets d'aller et retour, avec réduction de 25 0/0 en 1^{re} et de 20 0/0 en 2^e et 3^e classes sur les prix calculés au tarif général d'après l'itinéraire effectivement suivi, sont délivrés, toute l'année, à toutes les stations du réseau de la compagnie d'Orléans, pour les stations balnéaires et thermales ci-après du réseau du Midi, et notamment pour :

Arcachon, Biarritz, Dax, Guéthary (halte), Hendaye, Pau, Saint-Jean-de-Loz, Salies-de-Béarn, etc.

Durée de validité : 25 jours, non compris les jours de départ et d'arrivée.

Tout billet d'aller et retour délivré au départ d'une gare située à 500 kil. au moins de la station thermale ou balnéaire, donne droit, pour le porteur, à un arrêt en route à l'aller comme au retour. Toutefois, la durée de validité du billet ne sera pas augmentée du fait de ces arrêts.

La période de validité des billets d'aller et retour peut, sur la demande du voyageur, être

prolongée deux fois de dix jours, moyennant le paiement aux Administrations, pour chaque fraction indivisible de 10 jours, d'un supplément de 10% du prix total du billet aller et retour.

AVIS. — La demande de ces billets doit être faite trois jours au moins avant le jour du départ.

EXCURSIONS

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaires au Croisic et à Guérande.

4^{or} Itinéraire

1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches, et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme, ou par Angers, *viâ* Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

NOTA. — Le trajet entre Nantes et Saint-Nazaire peut être effectué, sans supplément de prix, soit à l'aller, soit au retour, dans les bateaux de la compagnie de la Sèvre-Loire.

La durée de validité de ces billets peut être prolongée une, deux ou trois fois de 10 jours, moyennant paiement, pour chaque période, d'un supplément de 10% du prix du Billet.

2^e Itinéraire

1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 44 fr. — Durée 45 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux, et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais, et retour à Paris, *viâ* Blois ou Vendôme.

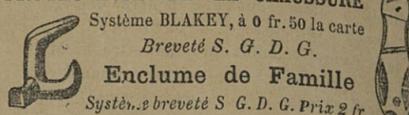
En outre, il est délivré à toutes les gares du réseau d'Orléans, des Billets aller et retour comportant les réductions prévues au tarif spécial G. V. n° 2 pour des points situés sur l'itinéraire à parcourir, et *vice versa*.

Ces billets sont délivrés toute l'année, à Paris, à la gare d'Orléans (quai d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie, et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans, pourvu que la demande soit faite au moins trois jours à l'avance.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

PROTECTEURS DE LA CHAUSSURE



Système BLAKEY, à 0 fr. 50 la carte Breveté S. G. D. G. Enclume de Famille

Toute personne soucieuse de ses intérêts doit employer le Protector de la Chaussure, système BLAKEY. Adopté par l'armée dans quatre corps d'armée. Essayer le Protector, c'est l'adopter. — Recommandé d'une façon particulière aux institutions et aux pères de famille.

Machines à coudre de tous systèmes, Vélocipèdes, Timbres caoutchouc, Brillant oriental pour meubles et parquets. Lessiveuses Soleil.

Echarpes pour maîtres et adjoints EN VENTE : chez M. J. LARRIVE, rue de la Liberté, 16, Cahors. Seul représentant et dépositaire.

AVIS TRÈS IMPORTANT

Monsieur **DIDES**, aîné, coiffeur, 121, boulevard Gambetta, Cahors, a l'honneur d'informer les personnes atteintes de **PELADE** et désireuses de guérir de cette maladie, qu'elles peuvent s'adresser à lui en toute confiance.

M. **DIDES** traitant à forfait, on n'a rien à payer qu'après un succès complet.

Traitement gratuit pour les indigents **INNOCUITÉ PARFAITE**

AFFICHAGE GÉNÉRAL « DISTRIBUTION » IMPRIMÉS
L. AUBOURG & C^{ie}
 4, RUE SAINTE-ANNE (Avenue de l'Opéra)
 — PARIS —
 La Maison L. AUBOURG & C^{ie}, fondée en 1878, se charge de l'AFFICHAGE de toute nature ainsi que de la DISTRIBUTION des IMPRIMÉS pour Paris, la Province et l'Étranger. Cette maison de 1^{er} ordre possède de nombreux emplacements pour la pose des Affiches en papier et sur toile; elle a des correspondants dans toutes les communes de France.
 S'ADRESSER A M. DUBZ, DIRECTEUR
 4, Rue Sainte-Anne (Avenue de l'Opéra), Paris.

Marcelin ALAZARD

HORTICULTEUR PROFESSEUR D'ARBORICULTURE, AVENUE DE MAYENNE MONTAUBAN (Tarn-et-Garonne)

Vignes Américaines et Franco-Américaines

VARIÉTÉS DISPONIBLE GREFFÉES :

Sur Herbemont et Jacquez. — Méreau du Lot, Pinot noir, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc, Valdiguié;

Sur Rupestris du Lot et Rupestris Martin. — Mérille ou Bordelais, Cabernet Sauvignon, Cote vert du Lot ou Méreau, Folle blanche, Négret de Villaudrie, Sémillon blanc;

Sur Riparia Gloire et Riparia grand Glabre. — Bordelais ou Mérille, Cabernet Sauvignon, Merlot, Chasselas de Montauban Méreau cote vert, Folle blanche, Grand noir, Gamay du Beaujolais, Meuzac rose, Négret de Villaudrie, Pinot noir, Petites Sirah, Sémillon, Sauvignon blanc, Valdiguié.

Superbe collection de 50 variétés de raisins de table

Spécialité de Boutures et racines greffables des meilleures variétés sélectionnées, Berlandieri du Texas

Boutures écussonnées à œil dormant, Récompensées à l'Exposition Nationale d'Angers, d'une médaille de vermeil; — et d'un diplôme d'honneur au Congrès Viticole de Tours.

PRIX MODÉRÉS. — Envoi du prix-courant spécial des Vignes, et Catalogues d'arbres, Arbustes et Rosiers sur demande.



VÉLOCIPÉDES

des Premières marques françaises et anglaises

CLÉMENT, HURTU, ROCHET, QUADRANT, RUDGE, STARLEY, etc. Larges facilités de paiement, escompte au comptant.

Bicyclettes spéciales pour Dames et Ecclésiastiques; Bicycles et Tricycles pour Enfants et Jeunes Gens; Tandems et Bicyclettes-Tandems.

Chemises de flanelle et Jersey; Maillots et Costumes spéciaux pour vélocipédistes, Lanternes et tous accessoires; Kolo-Vélo, Embrocation, Perles de vie, etc.

Jean LARRIVE aîné

AGENT GÉNÉRAL POUR LE LOT
 6, Rue de la Liberté, Cahors.

GUÉRISON
 Certaine et Radicale de toutes les **AFFÉCTIONS de la PEAU**
 Dartres, Eczéma, Acné, Psoriasis, Herpès, Prurigo, Pityriasis, Lups, etc., etc.
 Plaies et Ulcères variqueux dits incurables.
 Ce Traitement qui a été essayé dans les HOPITAUX avec le plus grand succès et présenté à l'Académie de Médecine ne dérange pas du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le 2^e jour, il produit une amélioration sensible.
 M. LENOIR, Ancien Aide-Major des Hôpitaux, n° 9, rue de Turin, PARIS. Consultations gratuites par Correspondance.

A affermer

Pour entrer en jouissances de suite, une vaste salle au rez-de-chaussée ayant servi pour café, avec grandes caves, grenier, et appartements au second. Le tout situé à Cahors, boulevard Gambetta, en face le Théâtre.

S'adresser, à M. Bruel, rue du Lycée, ou à M. Agar, notaire, rue Fénelon.

LE GOURMET

REVUE DE CUISINE PRATIQUE

Paraissant le mardi

Abonnement pour un an:

France 5 fr.

Etranger..... 6 fr.

Bureaux : 12, rue Turbigo, Paris

Le propriétaire-gérant : LAYTOU.

EXPOSITION



CAHORS 1881

B. DOUCÈDE

Marchand Tailleur, à Cahors, rue de la Liberté

M. DOUCÈDE a l'honneur d'informer sa nombreuse clientèle, qu'il vient de recevoir toutes les marchandises Haute-Nouveauté, saison d'Hiver.

Il livrera, comme toujours, les commandes qu'on voudra bien lui faire, aux prix les plus modérés.

M. DOUCÈDE envoie des échantillons, ou se rend lui-même, sur demande.

Cave Bordelaise

3, rue de la Mairie, CAHORS

M. LASSERRE, ANCIEN CHEF DE SECTION

M. COMBARIEU, Successeur

Livraisons au détail et à domicile de vins vieux en bouteilles de Bordeaux-Médoc, vieux Cahors, vins blancs secs et doux de la Gironde et de Banyuls-sur-Mer (garantis de raisins frais), Grenache, Muscat et Banyuls supérieur (vins de propriétaire), Cognacs, Rhums, Armagnacs de 1^{re} marque. Spiritueux, Liqueurs de marque, Champagnes, Vins en fûts et Eaux minérales. — Prix très réduits sur tous les articles eu égard à leur qualité tout-à-fait supérieure.

Peinture

Vitrierie

Faux bois

Marbre

ENTREPRENEUR DE PEINTURE

Henri SÉGUY

Rue du Lycée, n° 40, CAHORS

Papiers peints

en

tous genres

Encadrement

Bonne exécution. — Solidité. — Prix modérés.